

Conseil Municipal du 29 octobre 2020

Le vingt-neuf octobre deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 22 octobre 2020, se sont réunis à la Salle de La Passerelle, exceptionnellement pour respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, ADAM Sophie, BEUDIN Jean-Cyrille, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, Mickaël LOINARD, MENARD Jeanine, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

Absent(s) excusé(s) : DUCHENE Lucie, LEGUEDE Nathalie.

Pouvoirs : - Nathalie LEGUEDE a donné pouvoir à Julie DUCOIN,
- Lucie DUCHENE a donné pouvoir à Sophie ADAM.

Secrétaire de séance : Julie DUCOIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 17 septembre 2020.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 14 - Annulation du repas communal annuel des Aînés / distribution de colis individuels.
- 15 - Avis sur le changement de dénomination de l'aire de l'Autoroute A81, située sur la Commune de Vaiges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ces questions supplémentaires à l'OJ.

Minute de silence / Hommage à Samuel PATY, enseignant assassiné le 16 octobre dernier.

Lotissement « Les Roseaux »

1) Marché de travaux EUROVIA : approbation de l'avenant n° 4

DCM 2020-10-29-01

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les modifications au marché initial passé avec l'entreprise EUROVIA pour le lot 1 « TERRASSEMENT - VOIRIE 1^{ère} et 2^{ème} phase - ASSAINISSEMENT EU et EP » dans le cadre de l'opération de viabilisation du Lotissement « Les Roseaux » :

-> création d'un îlot et rechargement de la voirie sous le giratoire

situé Route du Mans (branche d'accès au lotissement "Les Roseaux") = + 4 852,72 € HT

Le montant de marché passé avec l'entreprise EUROVIA est donc modifié comme suit :

Marché EUROVIA	H.T.
Montant initial	278 827,45 €
Avenant n° 1 (+ 2,53 %)	+ 7 062,40 €
Avenant n° 2 (+ 2,15 %)	+ 5 994,50 €
Avenant n° 3 pour précisions sur modalités de révision prix	<i>Sans précision de montant</i>
Avenant n° 4 (+ 1,74 %)	+ 4 852,72 €
Total marché (+ 6,42 %)	296 737,07 €

Décision :

Entendu l'exposé ci-dessus,

Considérant que ces travaux supplémentaires répondent notamment à des besoins d'accessibilité et de sécurité publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE (pour régularisation de l'absence de délibération à l'époque) l'avenant n° 3 notifié à l'entreprise EUROVIA le 07/12/2016, ayant pour objet de préciser les modalités de révision des prix du marché de travaux ;

- PREND ACTE de l'absence de suite donnée, à ce jour, à cet avenant n° 3 (pas de paiements de révision de prix sur les exercices comptables de 2016 à 2019) ;

- ACCEPTE la signature de l'avenant n° 4 au marché passé avec l'entreprise EUROVIA pour le lot n° 1 des travaux de viabilisation du Lotissement « Les Roseaux » ;

- AUTORISE le Maire à signer cet avenant n° 4 ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrée en Préf le 05/11/2020

publiée le 10/11/2020

2) Décisions Modificatives Budgétaires**2a) Budget Annexe Lotissement Les Roseaux : DMB n° 2020-01**

DCM 2020-10-29-02a

question reportée à la séance de novembre 2020.

2b) Budget Général : Décision Modificative Budgétaire n° 2020-03

DCM 2020-10-29-02b

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

Section de fonctionnement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
	<i>néant</i>		
Total de la présente décision		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire DMB n° 2020-02		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire DMB n° 2020-01		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire BP		1 354 735,94 €	1 354 735,94 €
Total section fonctionnement		1 354 735,94 €	1 354 735,94 €

Section d'Investissement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
172 / 21538	Route du Mans / Grosses réparations sur réseau Eaux Pluviales		6 000,00 €
172 / 2121	Rue du Fief aux Moines / aménag paysagers		12 000,00 €
172 / 2152	Rue du Fief aux Moines / mobiliers urbains		11 000,00 €
02 / 020	Dépenses imprévues		- 29 000,00 €
Total de la présente décision		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire DMB n° 2020-02		75 000,00 €	75 000,00 €
Pour mémoire DMB n° 2020-01		450,00 €	450,00 €
Pour mémoire BP		1 400 365,79 €	1 400 365,79 €
Total section investissement		1 475 815,79 €	1 475 815,79 €

Enregistrée en Préf le 05/11/2020

publiée le 10/11/2020

Opé 172 -Rue du Fief aux Moines (RD 125)

3) Devis aménagements paysagers

DCM 2020-10-29-03

Mickaël LOINARD, Adjoint délégué présente :

- les travaux de la Commission VOIRIE pour les travaux d'aménagements paysagers à réaliser dans la Rue du Fief aux Moines
- le devis reçu de l'entreprise TROU Paysages pour ces aménagements.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE le devis de l'entreprise TROU Paysages, pour un montant de 11 950,20 € TTC ;**
- **AUTORISE le Maire à signer ce devis et à lancer ces travaux ;**
- **DECIDE l'inscription des crédits nécessaires à l'opération n° 172 /Rue du Fief aux Moines, par décision modificative budgétaire (par prélèvement de crédit sur le chapitre 020 -Dépenses imprévues => voir DMB n° 2020-03 du Budget Général).**

Enregistrée en Préf le 05/11/2020

publiée le 10/11/2020

4) Devis mobilier urbain

DCM 2020-10-29-04

Mickaël LOINARD, Adjoint délégué présente :

- les travaux de la Commission VOIRIE pour les travaux d'aménagements en mobiliers urbains à réaliser dans la Rue du Fief aux Moines
- le devis reçu de l'entreprise MAVASA pour la fourniture des équipements,
- le devis reçu de l'entreprise CREPEAU pour la pose de ces équipements,

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE le devis de l'entreprise MAVASA, pour un montant de 6 431,57 € TTC ;**
- **ACCEPTE le devis de l'entreprise CREPEAU, pour un montant de 3 660 € TTC**
- **AUTORISE le Maire à signer ce devis et à lancer ces travaux ;**
- **DECIDE l'inscription des crédits nécessaires à l'opération n° 172 /Rue du Fief aux Moines, par décision modificative budgétaire (par prélèvement de crédit sur le chapitre 020 -Dépenses imprévues => voir DMB n° 2020-03 du Budget Général).**

Enregistrée en Préf le 05/11/2020

publiée le 10/11/2020

5) Financement : montant à emprunter et lancement de la consultation d'organismes prêteurs

DCM 2020-10-29-05

Jean-Cyril BEUDIN, Conseiller délégué présente la mise à jour du plan de financement de l'Opération 172 /Rue du Fief aux Moines (intégrant les devis dernièrement reçus),

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE à 500 000 € le montant de l'emprunt de financement des travaux de la Rue du Fief aux Moines ;**
- **DECIDE le lancement de la consultation d'organismes prêteurs pour la réalisation de cet emprunt, afin de permettre de prendre la délibération relative au contrat de prêt lors de la séance de novembre 2020 ;**
- **AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cette consultation.**

Enregistrée en Préf le 05/11/2020

publiée le 10/11/2020

Opé 172 – Restructuration urbaine / Continuité de l’action / Cœur du bourg : Contrat de maîtrise d’œuvre TECAM

6) Signature d’un contrat de maîtrise d’œuvre complète (type Loi MOP) avec l’Agence TECAM

DCM 2020-10-29-06

A l'issue de la réalisation de différentes phases de l'action de restructuration urbaine :

- Rue des écoles, Rue des Sports, Route de La Bazouge,
- espaces publics et parkings aux abords de la Mairie, de la salle des sports, de la salle de La Passerelle, du parc des sports,
- de la rue de l'ancienne gare,
- de la Rue du Fief aux Moines ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la continuité de cette action de restructuration urbaine.

A cet effet, il expose la proposition de l'Agence TECAM pour la requalification du coeur du bourg, et présente le plan du périmètre projeté pour cette nouvelle phase d'aménagement urbain :

- voirie et places du coeur du bourg
- amorces des rues contigues (Rue Robert-Glétron, Rue de l'ancienne gare et Route du Mans).

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les éléments de l'exposé ci-dessus, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE la proposition de contrat de maîtrise d'oeuvre présentée par l'Agence TECAM, pour un montant de 38 500 € HT ;*
- *Autorise le Maire à signer ce contrat et tous documents nécessaires à son exécution*

Enregistrée en Préf le 05/11/2020

publiée le 10/11/2020

Opé 193 –Voie douce

7) Acquisitions foncières : désignation des Etudes Notariales pour les actes authentiques des transactions foncières

DCM 2020-10-29-07

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 201-06-27-06.

Considérant la délibération n° 2018-12-20-03 en date 20 décembre 2018, décidant le lancement de l’opération d’aménagement d’une voie douce le long de la RD 281 sur la Commune de Vaiges ;

Considérant la nécessité d’acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet de voie douce ;

Considérant les promesses de vente de :

- MMme LEGREE Henri, signée le 24/07/2018 pour un montant de 150 € (environ 250 m²),
- MMme LENAIN Gérard, signée le 13/08/2018 pour un montant de 2 960 € (environ 2 960 m²),
- M. MORIN Benoît, signée le 28/11/2018 pour un montant de 1 585 € (environ 1 585 m²) ;

Considérant les bornages contradictoires établis par la Sté KALIGEO ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces acquisitions de terrains.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la voie ;*
- *DESIGNE pour les actes authentiques à passer (et conformément aux souhaits respectifs des vendeurs) les Etudes Notariales comme suit :*

-> Etude GILET (Quelaines) pour la parcelle ZV 42 (MMme LEGREE Henri)

-> Etude GUEDON (Ballée) pour la parcelle ZV 76p (Mme LENAIN Marie-Thérèse)

->Etude GOUX (Vaiges) pour la parcelle ZV 75p (M. MORIN Benoît)

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à ces dossiers de cessions de terrains.

Enregistrée en Préf le 05/11/2020

publiée le 10/11/2020

8) **Projet de classement au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)**

DCM 2020-10-29-08

Présentation de l'itinéraire en projet, mais délibération reportée (divers éléments à préciser).

Opé 204 – Aménagement urbain (dent creuse) / Micro-crèche et logements locatifs MH

9) **Approbation de l'Avant-Projet chiffré et plan de financement prévisionnel**

DCM 2020-10-29-09

Plans et chiffrages insuffisants : question reportée.

Gardiennage église

10) **Indemnité de gardiennage de l'église /Année 2020**

DCM 2020-10-29-10

Par lettre-circulaire du 07 avril 2020, M. le Ministre de l'Intérieur précise que, le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 07 mars 2019, le plafond de l'indemnisation des préposés en charge du gardiennage des églises communales reste maintenu à :

-> 479,86 €, pour un gardien résidant dans la localité de l'édifice du culte,

-> 120,97 €, pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Pour l'année 2020, le gardiennage est assuré par M. André LAMBERT, domicilié 3 Impasse des Violettes -53480 VAIGES,

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de verser, pour l'année 2020, le montant maximum de l'indemnité de gardiennage (479,86 €) à M. André LAMBERT.

Enregistrée en Préf le 05/11/2020

publiée le 10/11/2020

Cessions de terrains communaux : engagement des procédures (bornages, notaires...),

11) **Parcelle AB 130 en partie: Porté à connaissance de la réponse de MMme Cendrine et Grégory LEROY-DEPAIL**

DCM 2020-10-29-11

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de MMme LEROY-DEPAIL répondant que :

- ils acceptent les conditions de cession immobilière (délibération n° 2020-09-17-09 du 17 septembre 2020),
- ils laissent à la Commune le choix du Géomètre (bornage à réaliser) et du Notaire (acte authentique à passer).

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de ce courrier ;

- **PROPOSE** l'agence KALIGEO pour la réalisation du bornage contradictoire préalable à cette vente de terrain ;

- **PROPOSE** Maître GOUX, Notaire à Vaiges, pour les formalités, et acte authentique de cette cession immobilière de la Commune de Vaiges au profit de MMme LEROY-DE PAIL ;
 - **DIT** que l'occupant actuel (convention d'occupation à titre précaire en date du 1^{er} février 2015) recevra notification de la présente délibération (pour son information officielle de cette transaction immobilière) ;
 - **AUTORISE** le Maire à faire toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à cette cession immobilière.

Enregistrée en Préf le 05/11/2020

publiée le 10/11/2020

12) Parcelle AB 100 : Porté à connaissance de la réponse du SBeMS ; conditions de vente et délégation au Maire pour la suite de ce dossier

DCM 2020-10-29-12

Sur ce dossier, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la cession foncière lors de sa séance du 25 juin (délibération n° 2020-06-25-03)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SBeMS (consulté sur ce projet de cession foncière en raison de la présence de la rivière de La Vaige sur cette parcelle, et du ruisseau classé « non dénommé » traversant le bourg (au niveau du lavoir de Crau pour aller se jeter dans La Vaige)

Les observations du SBeMS seront portées à la connaissance des acquéreurs (avec la présente délibération).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.

Décision :

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - **DECIDE** de fixer à 0,50 € le m² net vendeur (frais d'actes - bornage, notaire, etc ... à la charge des acquéreurs) ;
 - **ACCEPTTE** la désignation, par les acquéreurs (conformément à leur souhait) du géomètre (bornage contradictoire préalable à la cession) et du Notaire (acte authentique de cession et formalités) ;
 - **DIT** que l'occupant actuel (convention d'occupation à titre précaire en date du 30 juin 2008) recevra notification de la présente délibération (pour son information officielle de cette transaction immobilière) ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires au lancement et à l'exécution de la présente décision.

Enregistrée en Préf le 05/11/2020

publiée le 10/11/2020

Projets communaux

13) Liste des projets d'études et de travaux

DCM 2020-10-29-13

TRAVAUX A PREVOIR maj du 29/10/2020

Lieux et nature des travaux
ECOLE PRIMAIRE
Enrobé de la cour
MAIRIE
Etude / restructuration intérieure des locaux
Travaux : phasage pluriannuel ?
SALLE "LA PASSERELLE"
Création d'une ouverture sur extérieur (sur le patio école maternelle)
SALLE POLYVALENTE
Aménagement d'un Club House
SALLE DE MUSIQUE (salle des associations)
Finir les intérieurs
Micro-crèche et 6 logements Mayenne Habitat
Phase Etude

Phase travaux –mais urgence à déposer les demandes aides financières
Lotiss Les Roseaux
Modification accès sur Route du Mans (giratoire)
Aménagements paysagers
Cimetière
Création de cavurnes
Jardin Public
Allées
Parc des Rochettes
- Parking en bas du parc
- placette + WC
- construction d'une halle
Restructur urbaine / phase cœur du bourg
- lancement phase étude
Parking du Carrefour Express
réfection
Programme de trottoirs
Rue du Marchis : trottoirs + place publique
Rue des Marronniers
Chemin de randonnée
Etude itinéraire et classement au PDIPR (+ signalétiques)
Terrain de football
gros travaux de drainage (+ vertidrain + sablage)
Signalétique
Panneau lumineux d'informations locales
N° immeubles + Plaques de rues + Pancartes de lieux-dits (/Fibre)
Signalisation de circulation routière

Repas communal des Aînés /année 2020

14) Annulation liée aux directives sanitaires : distribution de colis aux foyers de personnes âgées de 70 ans et plus

DCM 2020-10-29-14

Julie DUCOIN, adjointe déléguée, rend compte des travaux de la Commission SOCIALE, et notamment de l'examen de l'annulation du repas annuel communal des Aînés, au motif des directives sanitaires liées à la pandémie COVID-19.

En remplacement de ce repas, la Commission propose la distribution de colis aux foyers de personnes âgées de 70 ans et plus, et aux résidents de l'EHPAD de Vaiges (pour un montant estimé à 3 000 €).

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - *accepte la proposition de la Commission SOCIALE,*
 - *précise que les dépenses pour cette action seront imputées à l'article 6232 (en considération du caractère traditionnel de la dépense).*

Enregistrée en Préf le 05/11/2020

publiée le 10/11/2020

A81

15) Changement de dénomination de l'aire de l'autoroute

DCM 2020-10-29-15

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de VINCI Autoroute, adressé au Président de la Cté de Cnes des Coëvrons, mais sollicitant l'avis du Conseil Municipal de Vaiges pour le changement de dénomination de l'Aire de l'A81, située sur la Commune de Vaiges.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- prend acte de la demande, auprès de la Sté COFIROUTE-VINCI Autoroute, faite par le Président de la Communauté de Communes des Coëvrons, et sollicitant le changement de dénomination de « Aire de L'Oriolet » pour « Aire des Coëvrons » ;
- émet un avis favorable à ce changement de dénomination.

Enregistrée en Préf le 05/11/2020

publiée le 10/11/2020

Questions diverses

- Remerciements pour subventions communales :
 - o Asso 53 Les Restos du Cœur de La Mayenne
 - o Asso 53 APF France Handicap

Décisions du Maire sur délégations / DCM 2020-06-02-11 : Portés à connaissance du Conseil Municipal (annexe ci-jointe)

Informations :

- Documents tenus à disposition des conseillers municipaux :
 - o Rapport d'activités 2019 du Conseil Départemental de La Mayenne.

Dates à retenir :**Conseil Municipal**

Jeudi 26 novembre

Jeudi 17 décembre

Jeudi 28 janvier 2021

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h.

Le Secrétaire de séance,
Julie DUCOIN

Le Maire,
Régis LEFEUVRE


